



ARRETE N° 2022/48
annule et remplace 2022-15
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
AUTOMOBILE A L'OCCASION DE
TRAVAUX
Situé en agglomération
Place parking public - rue du Général Carretier

Le Maire de SAUBENS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1, L2212.1 et L2212.2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 18 janvier 2022 formulée par Monsieur CAMPIGOTTO Bruno demeurant 8 rue du Général Carretier 31600 SAUBENS

Considérant qu'il est indispensable pour des raisons de sécurité et d'ordre public de permettre la circulation des camions qui doivent intervenir pour les travaux prévus par le SIVOM SAGe.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les quatre places de stationnement publics seront interdites du 21/2/2022 au 18/04/2022

✓ Rue du Général Carretier

ARTICLE 2 : Pendant la durée d'exécution des travaux :

- La commune supprimera le terreplein existant afin de faciliter le passage
- Mise en place d'un poteau à l'angle de la maison

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Saubens,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Muret
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à SAUBENS, le 01 mars 2022

Le Maire,



Jean-Marc BERGIA

